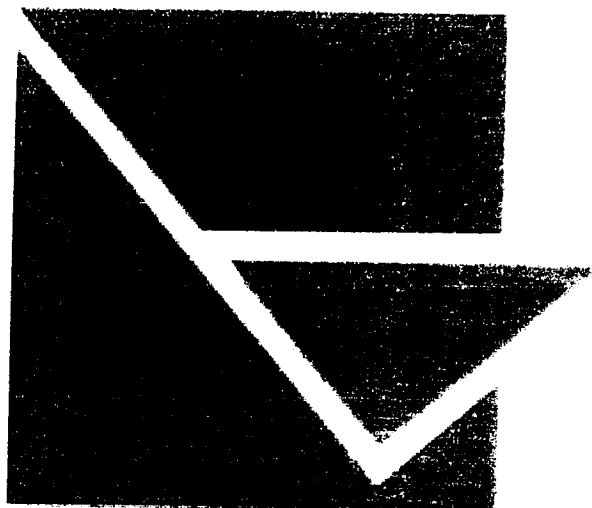


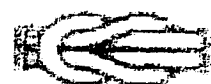
Société Africaine de Plantations d'Hévéas



SAPH

RAPPORT ANNUEL

2002



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 MAI 2003

ORDRE DU JOUR

I - A TITRE ORDINAIRE

1. Lecture du rapport du Conseil à l'Assemblée sur l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002.
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique.
4. Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs.

II - A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Prorogation au 31 décembre 2002 de la date de réalisation au plus tard de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2002.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 MAI 2003

LE MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et à nos statuts, à l'effet de délibérer :

- D'une part,

A titre ordinaire, sur l'activité de notre société au cours de l'exercice 2002, et soumettre à votre approbation les comptes, bilan et tableaux financiers des ressources et emplois au 31 décembre 2002.

- D'autre part,

A titre extraordinaire, pour entériner la date effective de réalisation de l'augmentation de capital, que vous avez autorisée, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2002.

Outre quelques problèmes de logistique, la crise qui a frappé la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la SAPH. Nos sites d'exploitation ont été épargnés, parce qu'ils sont tous situés, dans la partie méridionale de Côte d'Ivoire.

Au cours de l'exercice 2002, la SAPH a franchi un pas décisif dans le processus de redressement, que le Conseil d'Administration avec votre appui, a initié depuis 1999.

Notre entreprise retrouve le chemin du profit, consolide sa structure financière par l'opération d'augmentation de capital, et élargit le champ de son actionnariat par la prise de participation de la Compagnie Financière Michelin (CFM) et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

L'intérêt manifesté par ces deux partenaires de référence, pour notre société, est le gage évident de la confiance en l'avenir prometteur de la SAPH.

L'effet conjugué, du relèvement des cours mondiaux du caoutchouc naturel, et des mesures internes pour abaisser les coûts et accroître la productivité, a permis à la SAPH de réaliser au terme de l'exercice 2002, un résultat bénéficiaire net de 1 567 millions de FCFA, après trois années consécutives de perte.

La mission de restructuration de la dette, confiée à la PROPARCO se poursuit et produira certainement ses effets en 2003. Les résultats attendus, visent à rendre compatibles, les cash-flow futurs, avec les engagements à l'égard des bailleurs de fonds, et les impératifs de reprise du programme vital de replantation.

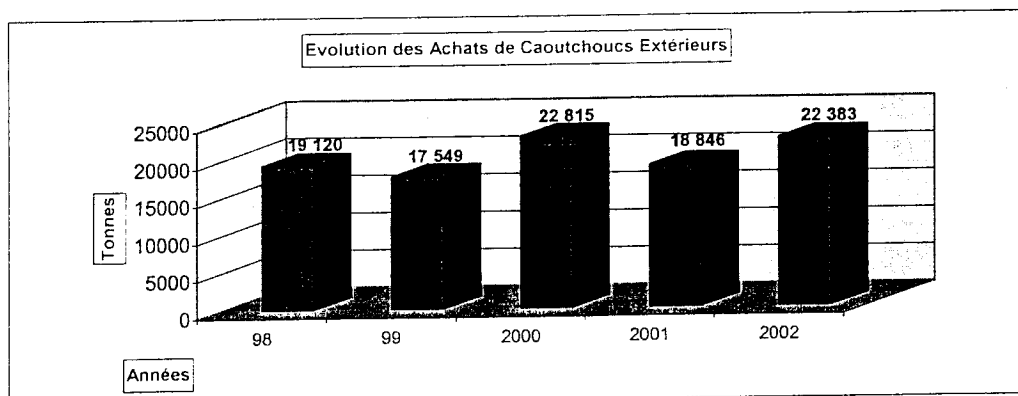
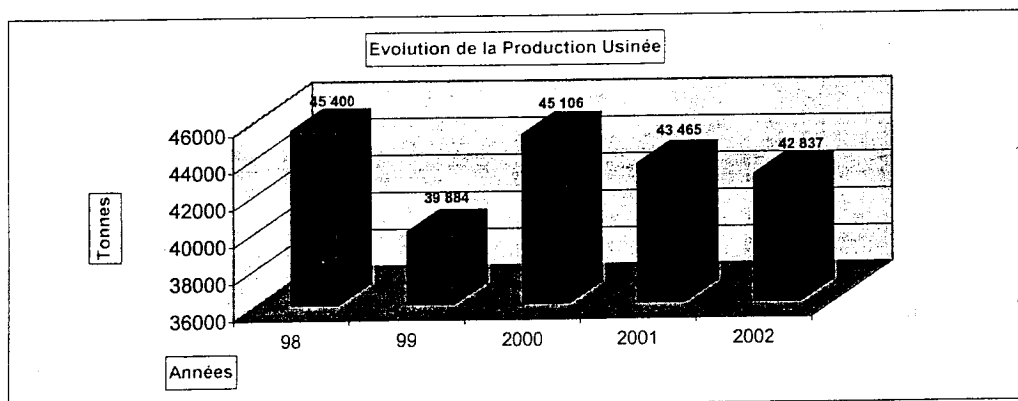
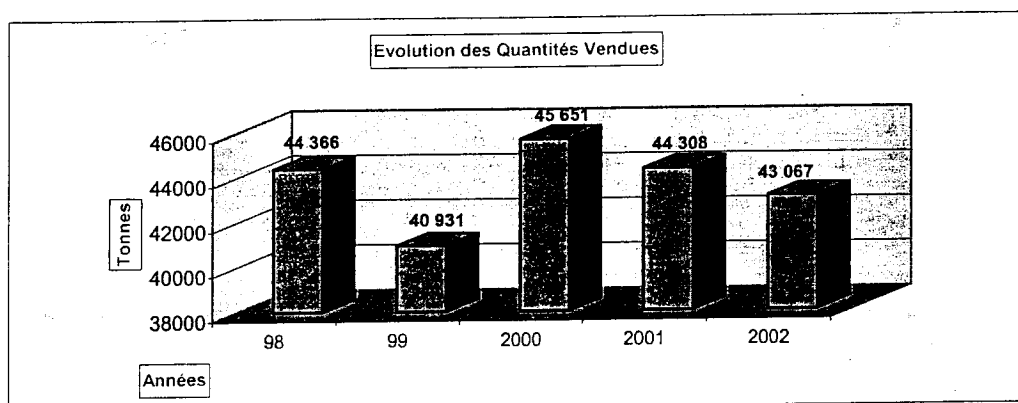
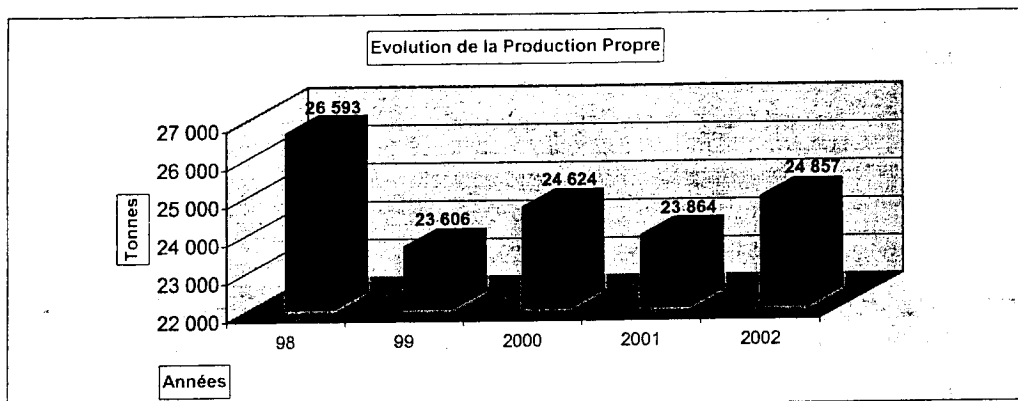
Notre société est sur la bonne voie. C'est pourquoi, nous devons ensemble, maintenir l'effort, et explorer tous les gisements de progrès, pour nous préserver de l'évolution erratique des cours.

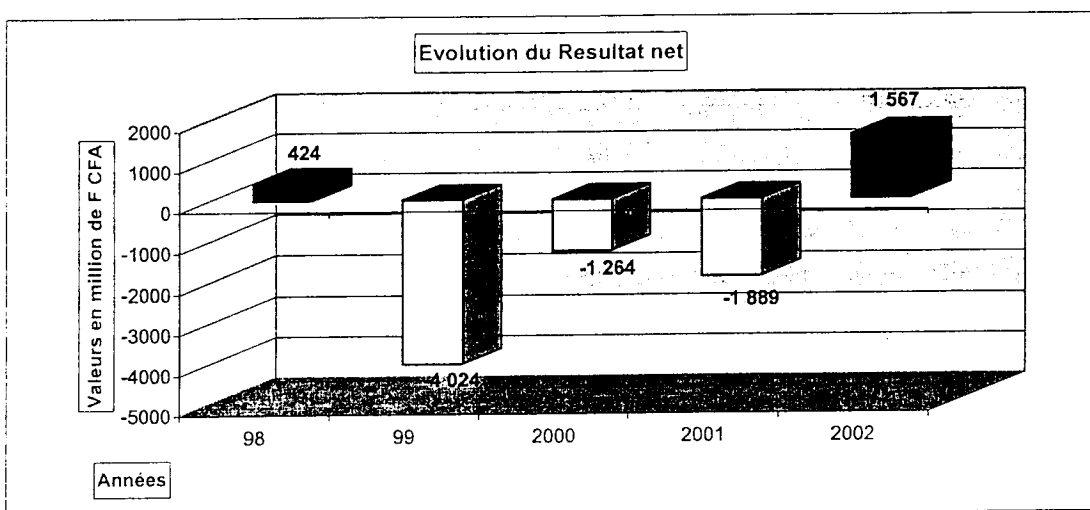
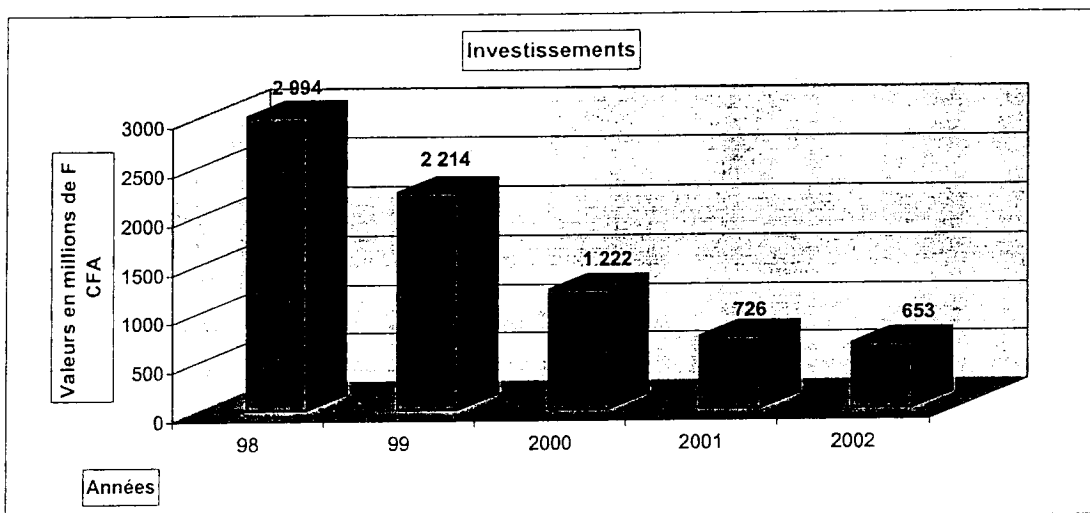
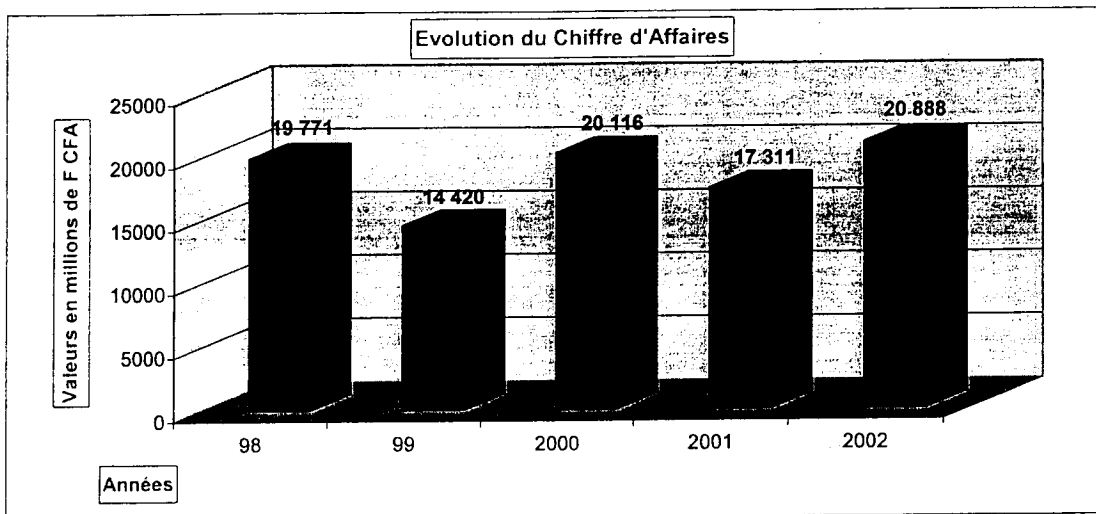
Nous vous remercions pour votre soutien et votre foi en l'avenir de la SAPH.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Louis BILLON

CHIFFRES-CLES





RAPPORT DE GESTION

A - CONTEXTE GENERAL

Le marché du caoutchouc naturel a été caractérisé par une embellie sur le cours mondial.

Les cours (SICOM 20) sont passés en moyenne annuelle, de 377 FCFA/kg en 2001 à 518 FCFA/kg en 2002.

Les mesures de redressement, notamment celles relatives à la baisse des effectifs, commencées depuis l'exercice 2000, se sont poursuivies en 2002.

B - ACTIVITE

▪ Production issue des plantations SAPH

La production issue des plantations de la SAPH s'établit en 2002, à 24 857 tonnes pour un budget de 24 550 tonnes, et 23 864 tonnes en 2001.

▪ Achats de caoutchouc en milieu villageois

Les achats de caoutchouc en milieu villageois ressortent à 22 383 tonnes en 2002, pour un budget de 20 004 tonnes et 18 846 tonnes l'exercice précédent.

L'amélioration de la trésorerie a permis de soutenir un bon niveau d'achat de caoutchouc.

- Production usinée

La production usinée ressort à 42 837 tonnes en 2002, pour un budget de 45 011 tonnes, et une réalisation 2001, de 43 465 tonnes.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'établit en 2002, à 20 888 millions de FCFA, pour un budget de 17 329 millions de FCFA et 17 311 millions de FCFA en 2001.

La hausse du chiffre d'affaires s'explique par la hausse des cours du caoutchouc.

C - CHARGES D'EXPLOITATION ET RESULTAT

Les charges d'exploitation hors achats de caoutchoucs, frais financiers et amortissement, s'établissent à 9 471 millions de FCFA en 2002 contre 9 497 millions de FCFA en 2001.

Les charges d'exploitation enregistrées en 2002 sont sensiblement identiques à celles de 2001.

▪ **Résultat**

Après trois exercices consécutifs de perte, la SAPH enregistre en 2002 un résultat bénéficiaire net d'impôt de 1 567 millions de FCFA.

Ce résultat est imputable à la hausse des cours et à la maîtrise des charges d'exploitation.

▪ **Dette à moyen terme**

La dette à moyen terme s'établit au 31 décembre 2002 à 7 772 millions de FCFA.

TABLEAU COMPARATIF DU COMPTE DE RESULTAT 2001 ET 2002

	2002	2001	VARIATION	%
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(3)/(2)
Achats de matières premières et fournitures liées	7 134 061 477	4 515 767 733	2 618 293 744	58%
Variation de stocks	-1 408 189 248	510 768 296	-1 918 957 544	-376%
Autres achats	3 006 255 141	3 010 713 678	-4 458 537	0%
Variation de stocks	-14 964 958	85 281 446	-100 246 404	-118%
Transport	779 645 170	728 813 879	50 831 291	7%
Services extérieurs	1 273 758 808	1 816 054 175	-542 295 367	-30%
Impôts & taxes	904 243 899	387 825 293	516 418 606	133%
Autres charges	260 202 541	265 247 532	-5 044 991	-2%
Charges de personnel	5 400 097 175	5 630 098 085	-230 000 910	-4%
Dotation aux amortissements & provisions	2 062 037 880	2 011 342 151	50 695 729	3%
Total des charges d'exploitation	19 397 147 885	18 961 912 268	435 235 617	2%
Total des charges financières	1 224 781 335	1 428 912 463	-204 131 128	-14%
Total des charges sur activités ordinaire	20 621 929 220	20 390 824 731	231 104 489	1%
Total des charges hors activités ordinaires	215 556 776	100 789 950	114 766 826	114%
Impôts sur le résultat	30 000 000	30 000 000	0	0%
TOTAL DES CHARGES	20 867 485 996	20 521 614 681	345 871 315	2%
Ventes de produits fabriqués	20 933 799 972	17 453 272 966	3 480 527 006	20%
Travaux & services vendus	0	0	0	0%
Production stockée (ou déstockage)	-103 846 138	-713 539 759	609 693 621	-85%
Production immobilisée	430 377 893	649 011 266	-218 633 373	-34%
Marge brute sur matières	15 534 459 498	12 362 208 444	3 172 251 054	26%
Produits accessoires	175 948 865	131 013 035	44 935 830	34%
Chiffre d'affaires	21 109 748 837	17 584 286 001	3 525 462 836	20%
<i>dont à l'exportation</i>	<i>20 671 871 666</i>	<i>16 881 784 377</i>	<i>3 790 087 289</i>	<i>22%</i>
Autres produits	857 460 747	793 662 317	63 798 430	8%
Valeur ajoutée	10 358 728 509	6 992 947 793	3 365 780 716	48%
Excédent brut d'exploitation	4 958 631 334	1 362 849 708	3 595 781 626	264%
Reprises de provision	0	15 500 974	-15 500 974	-100%
Transferts de charges	20 547 300	15 007 231	5 540 069	37%
Total des produits d'exploitation	22 314 288 639	18 343 928 030	3 970 360 609	22%
Résultat d'exploitation	2 917 140 754	-617 984 238	3 535 124 992	-572%
Total des produits financiers	105 668 558	0	105 668 558	n.s.
Résultat financier	-1 119 112 777	-1 428 912 463	309 799 686	-22%
Total des produits sur activités ordinaires	22 419 957 197	18 343 928 030	4 076 029 167	22%
Résultat des activités ordinaires	1 798 027 977	-2 046 896 701	3 844 924 678	-188%
Total des produits HAO	14 326 126	287 900 000	-273 573 874	-95%
Résultat HAO	-201 230 650	187 110 050	-388 340 700	-208%
TOTAL DES PRODUITS	22 434 283 323	18 631 828 030	3 802 455 293	20%
RESULTAT NET	1 566 797 327	-1 889 786 651	3 456 583 978	-183%

TABLEAU COMPARATIF DES BILANS 2001 ET 2002

ACTIF	2002 (1)	2001 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Frais d'établissement	153 555 210	68 469 375	85 085 835	124%
Immobilisations incorporelles	165 835 018	208 623 273	-42 788 255	-21%
Immobilisations corporelles	25 196 632 521	26 782 502 974	-1 585 870 453	-6%
Immobilisations financières	53 008 922	52 129 823	879 099	2%
Total actif immobilisé	25 569 031 671	27 111 725 445	-1 542 693 774	-6%
Stocks	3 884 871 174	2 565 563 189	1 319 307 985	51%
Créances et emplois assimilés	4 996 465 319	3 775 642 803	1 220 822 516	32%
Total actif circulant	8 881 336 493	6 341 205 992	2 540 130 501	40%
Total trésorerie - actif	398 922 853	510 894 406	-111 971 553	-22%
Ecart de conversion - actif	129 033 008	251 471 755	-122 438 747	-49%
TOTAL ACTIF	34 978 324 025	34 215 297 598	763 026 427	2%
PASSIF	2002 (1)	2001 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Capital social	14 593 620 855	16 149 003 600	-1 555 382 745	-10%
Primes et réserves	1 565 585	-2 359 481 689	2 361 047 274	-100%
résultat net	1 566 797 327	-1 889 786 651	3 456 583 978	-183%
Total capitaux propres	16 161 983 767	11 899 735 260	4 262 248 507	36%
Dettes financières et ressources assimilées	12 834 708 044	8 087 744 794	4 746 963 250	59%
Provisions financières pour isques et charges	345 873 223	355 627 660	-9 754 437	-3%
Total dettes financières	13 180 581 267	8 443 372 454	4 737 208 813	56%
Total ressources stables	29 342 565 034	20 343 107 714	8 999 457 320	44%
Total passif circulant	4 189 874 112	8 840 347 627	-4 650 473 515	-53%
Total trésorerie - passif	1 445 884 879	5 021 889 197	-3 576 004 318	-71%
Ecart de conversion - passif	0	9 953 060	-9 953 060	-100%
TOTAL PASSIF	34 978 324 025	34 215 297 598	763 026 427	2%

**TABLEAU FINANCIER DES EMPLOIS ET RESSOURCES COMPARES 2001 - 2002
(TAFIRE)**

	2002	2001	VARIATION	%
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(3)/(2)
Ressources nettes de financement:				
Dividendes	0	0	0	n.s.
Capacité d'autofinancement globale	3 738 380 764	-50 248 565	3 788 629 329	-7540%
Augmentation de capital	2 695 451 180	0	2 695 451 180	n.s.
Emprunts	4 746 963 250	74 234 606	4 672 728 644	6295%
Total ressources nettes de financement	11 180 795 194	23 986 041	11 156 809 153	46514%
Emplois à financer:				
Investissement	638 644 100	438 575 731	200 068 369	46%
Variation du Besoin de financement	7 064 547 129	-1 798 761 517	8 863 308 646	-493%
Emplois économiques à financer	7 703 191 229	-1 360 185 786	9 063 377 015	-666%
Emplois HAO	13 571 200	8 211 577	5 359 623	65%
Emplois financiers contraints	0	0	0	n.s.
Total emplois à financer	7 716 762 429	-1 351 974 209	9 068 736 638	-671%
Excédent ou insuffisance de ressource de financement	3 464 032 765	-1 375 960 250	4 839 993 015	-352%
Variation du fonds de roulement	10 542 151 094	-414 589 690	10 956 740 784	-2643%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels établis conformément aux principes comptables du SYSCOA sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 26 mars 2003

Les commissaires aux comptes

MAZARS & C^{IE} ASSOCIÉS

FRICHIWATERHOUSE COOPERS

Armand Bendahan

Expert comptable diplômé

Edouard M'ensou

Expert comptable diplômé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'acte uniforme du traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (Groupement d'Intérêt Economique) du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de l'acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2002.

2 Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2 1 Avec SIPH

Administrateurs concernés

Messieurs :

- Yves Lambelin,
- Jean Louis Billon,
- Nazaire Gounongbé.

Nature et objet

Convention de commercialisation

Modalités

SAPH s'est engagée à vendre à SIPH l'intégralité de sa production destinée à l'exportation en dehors de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les prix de vente de cette production sont basés sur les prix dits « de structure » établis quotidiennement par SIPH en euros par kilogramme sur une base FOB. Cette convention a pris effet le 1^{er} juillet 1999 et le chiffre d'affaires réalisé par SAPH dans ce cadre s'élève à 19 709 624 072 FCFA pour l'exercice 2002.

2 2 Avec SIFCA

Administrateurs concernés

Messieurs :

- Yves Lambelin,
- Jean-Louis Billon,

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités

SIFCA apporte à SAPH une assistance dans les domaines financiers, juridique, administratif et de conseil en stratégie. En contrepartie des prestations, la convention prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 100 millions FCFA hors taxes.

Cette convention a pris effet le 1^{er} juillet 1999 et la charge supportée par SAPH pour l'exercice 2002 s'élève à 100 millions FCFA.

2 3 Avec les bailleurs de fonds

Administrateurs concernés

Les trois bailleurs de fonds : CDC, DEG et AFD ont un siège d'administrateur occupé à tour de rôle pour deux ans. Pour la période allant de 2000 à 2002, le siège est occupé par l'AFD.

Nature et objet

SAPH avait conclu des accords de consolidation relatifs aux emprunts DEG et CDC. Ces accords s'étaient traduits par le rééchelonnement d'une partie des emprunts à court terme pour un montant de 5 072 millions de FCFA.

Modalités

Au 31 décembre 2002, la situation des comptes vis-à-vis des bailleurs de fonds est la suivante :

	<i>En millions de FCFA</i>
AFD	0
CDC	1 742
DEG	686
	2 428

La charge financière comptabilisée au titre de ces emprunts sur l'exercice 2002 est de 565 millions FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 26 mars 2003

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUÉRARD

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Armand Pandoham

Expert Comptable diplômé

Edouard Messou

Expert comptable diplômé

PROJET DES TEXTES DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 MAI 2003

I - A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes d'exploitation et de résultats arrêtés au 31 décembre 2002 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui se soldent par un résultat net de 1 566 797 327 FCFA.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2002.

- Résultats nets	=	FCFA 1 566 797 327.
- Dotation à la réserve légale (10 %)	=	FCFA 156 679 733.
- Report à nouveau	=	FCFA 1 410 117 594.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil, ratifie la nomination faite à titre provisoire, en qualité d'administrateurs, en remplacement des sociétés SIPARAL, CIC et BINGER FINANCE, pour une durée de quatre (4) années qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 de :

- La société : Compagnie Financière Michelin (CFM) représentée par Monsieur Johannes NUYENS,
- La société : Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) représentée par Monsieur Guillaume LIBY,
- La société : UNIPAR représentée par Monsieur

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination faite à titre provisoire, en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Yolande YAMOUSSO démissionnaire, pour une durée de trois (3) années qui expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 de :

- La Société d'Exportation Michelin représentée par Monsieur Bertrand VIGNES.

Cette résolution est approuvée à

II - A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de proroger au 31 décembre 2002, la date de réalisation au plus tard de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 17 octobre 2002.

Cette décision opère effet rétroactif au 17 octobre 2002.

Cette résolution est approuvée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.